



Contrat : TEMPO ENFANTS
Numéro : 154174157 B - ENF - 001

M. JOHN BIBAUT
3 CHEMIN DU PRE AU LAIT
54200 TOUL

ATTESTATION D'ASSURANCE

Attestation valable pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024

MAAF Assurances SA atteste que M. JOHN BIBAUT est assuré aux termes du contrat référencé ci-dessus pour l'enfant CHAM BIBAUT.

Les garanties suivantes sont accordées à l'occasion des activités scolaires, parascolaires (y compris lors de stages ou de séquences éducatives) et extrascolaires (activités socio-culturelles, classe de découverte, ...) :

- **Individuelle Accident** (invalidité en cas d'accident corporel qu'il y ait ou non intervention d'un tiers),
- **Assistance** (rapatriement, frais de secours en cas d'accident de ski ...),
- **Responsabilité Civile - Défense et Recours**,
- **Frais de santé** (frais médicaux, hospitalisation...) dans la limite des plafonds prévus au contrat référencé ci-dessus.

La garantie Responsabilité Civile est acquise dans le monde entier.
Les garanties Individuelle Accident et Assistance sont acquises dans le monde entier.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF Assurances SA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement.

Fait le 27 septembre 2023
Pour MAAF Assurances SA

Antoine Ermeneux
Directeur général